

## Avis de marché

### Information concernant la révision du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) publie cet avis de marché afin d'informer le public et les entités inscrites au SPEDE des étapes à venir en lien avec les modifications qui seront proposées au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPEDE). Ces modifications ont pour objectifs de maintenir l'efficacité du marché, maximiser les réductions d'émission de GES au Québec et de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES. À titre de rappel, celles-ci ont fait l'objet de consultations préliminaires à l'automne 2023.

Le California Air Resources Board (CARB) a publié des documents préliminaires relatifs à son projet de modification de son programme de plafonnement et investissement (« Cap-and-Invest ») le 13 janvier 2026. Les documents peuvent être consultés sur la page Web consacrée au [règlement sur le programme de plafonnement et investissement de la Californie](#) (en anglais).

Pour assurer la cohérence des marchés liés, le MELCCFP prévoit toujours publier à l'hiver 2026 un projet de règlement qui fera l'objet d'une période de consultation publique de 45 jours au printemps 2026, avec l'intention de procéder à l'édiction du règlement à l'été 2026.

Tous les renseignements et documents relatifs au processus d'évaluation sont disponibles sur la page Web consacrée à l'[évaluation des paramètres de fonctionnement du SPEDE](#).